



Affiché le 7 juillet 2021

COMpte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le 30 juin à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin 2021, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Dominique ANÉE, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Fabienne GRIP, Erwann LE BRAS, Xavier PRAMIL, Frédéric CHAILLANT, Chantal BESSON, Fanny RAOULT-GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT.

Pouvoirs :

Stéphanie PAITIER à Aurélie LAMBERT, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS à Valérie FRESNEAU, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY à Jacques PERROCHAT.

Monsieur Pierre PONNET a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

en exercice : 33
présents : 30

N° 1 : MODIFICATION AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal,
APPROUVE la constitution et la composition des commissions.

DESIGNE les membres de la Commission Communale d'Attribution (CCA) dont les compétences sont décrites au « Guide interne des procédures d'achat de la Ville de Carquefou », comme suit :

Membres titulaires :

- Richard NICOLLEAU
- Frédéric CHAILLANT
- Xavier PRAMIL
- Valérie FRESNEAU
- Gaëlle AUDRAIN-DEMEY
- Françoise BEAUPÉRIN
- Karine BONFILS
- Jérôme DA PRAT

Membres suppléants :

- Aurélie LAMBERT
- Pierre PONNET
- Sébastien JARROT
- Mireille GALBRUN
- Jacques PERROCHAT (suppléant de Gaëlle AUDRAIN-DEMEY)
- Raymond GADÉ (suppléant de Françoise BEAUPÉRIN)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 2 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES (CLETC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Municipal,
DESIGNE pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation de transfert de charges :

- Richard NICOLLEAU en tant que membre titulaire
- François VOUZELLAUD en tant que membre suppléant

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	6	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,
CONSTATE que le compte de gestion 2020 - budget Ville - correspond en tous points au compte administratif 2020 et que leurs résultats sont identiques, et DECLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	24	
CONTRE :	1	Jéromine DA PRAT
ABSTENTION :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 5 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
ABSTENTION :	6	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Karine BONFILS, Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 6 : AFFECTATION DE L'EXCÈDENT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,
AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 3 484 147,17 euros au financement de la section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	6	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Karine BONFILS, Jéromine DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 7 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRÈS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,
CONSTATE que le compte de gestion 2020 – budget Espace culturel et de Congrès de la Fleuriaye - correspond en tous points au compte administratif 2020 et que leurs résultats sont identiques, et DECLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 8 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRÈS LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif du budget Espace Culturel et de Congrès La Fleuriaye pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	24	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	8	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 9 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ESPACE CULTUREL ET DE CONGRÈS DE LA FLEURIAYE

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	8	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 10 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,
CONSTATE que le compte de gestion 2020 - budget Lotissement communal du Charbonneau - correspond en tous points au compte administratif 2020 et que leurs résultats sont identiques, et DECLARE qu'il n'appelle aucune observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	32	
CONTRE :	1	Karine BONFILS
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 11 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le compte administratif du budget lotissement communal du Charbonneau pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	2	Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	1	Véronique DUBETTIER-GRENIER

N° 12 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL DU CHARBONNEAU

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le budget supplémentaire pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	27	
CONTRE :	1	Karine BONFILS
ABSTENTION :	5	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 13 : EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTIE

Le Conseil Municipal,
FIXE l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et reconversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code.

Ainsi, les immeubles financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code bénéficieront d'une exonération totale.

Cette délibération s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022 et demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou rapportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 14 : EXONÉRATIONS, REMBOURSEMENTS ET GRATUITÉS

Le Conseil Municipal,

AUTORISE les remboursements suivants qui seront effectués par la Trésorière Principale :

Pour la Piscine Municipale Daniel Gilard :

- Les cartes d'entrées et les cours collectifs au prorata des séances non effectuées pour toute personne ne pouvant plus pratiquer la natation pour raison médicale ou pour déménagement, sur justificatif.
- Les abonnements annuels, uniquement après la première séance, si le cours ne convient pas aux attentes de l'adhérent.
- Les séances sportives, liées aux abonnements annuels, qui n'ont pas pu se dérouler du fait de l'épidémie de Covid-19 (voir mode de calcul ci-dessous). Ces remboursements ne pourront être validés que jusqu'au 31 décembre 2021.

Cours collectif Natation Adultes – Habitants de Carquefou. Abonnement annuel	4,15 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours collectif Natation Adultes – Habitants non domiciliés à Carquefou. Abonnement annuel	5,55 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours collectif Aqua Détente, Aquagym – Habitants de Carquefou. Abonnement annuel	4,90 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours collectif Aqua Détente, Aquagym – Habitants non domiciliés à Carquefou. Abonnement annuel	6,55 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours collectif Aquatraining – Habitants de Carquefou. Abonnement annuel	7,50 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours collectif Aquatraining – Habitants non domiciliés à Carquefou. Abonnement annuel	10,90 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours Bébé Nageurs – Habitants de Carquefou. Abonnement annuel	4,15 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Cours Bébé Nageurs – Habitants non domiciliés à Carquefou. Abonnement annuel	5,55 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19

Pour l'École Municipale des Sports :

- La participation totale ou partielle en cas de désistement pour raison médicale ou pour déménagement, sur justificatif.
- Les abonnements annuels, uniquement après la première séance, si le cours ne convient pas aux attentes de l'adhérent.

- Les séances sportives, liées aux abonnements annuels, qui n'ont pas pu se dérouler du fait de l'épidémie de Covid-19 (voir mode de calcul ci-dessous). Ces remboursements ne pourront être validés que jusqu'au 31 décembre 2021.

	Animation Multisports (base Tarifs pleins)	Ecole de Natation (base Tarifs pleins)	Jardin Aquatique (base Tarifs pleins)
Habitants de Carquefou	2,75 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19	4,15 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19	4,15 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19
Habitants non domiciliés à Carquefou	3,30 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19	5,55 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19	5,55 € X Le nombre de séances annulées lors de l'épidémie de Covid-19

AUTORISE les remboursements suivants relatifs aux spectacles de l'Espace Culturel et de Congrès la Fleuriaye et qui seront effectués par la régie d'avance du Théâtre :

- Les billets pour les cas exceptionnels suivants :
 - . annulation ou changement de date du spectacle,
 - . erreur technique du fait de l'internaute (double paiement par exemple) ou du régisseur de recettes,
 - . décès du spectateur, de son conjoint ou d'un membre de sa famille (remboursement de 2 billets maximum par spectacle)
 - . hospitalisation ou longue maladie du spectateur, de son conjoint ou d'un membre de sa famille (remboursement de 2 billets maximum par spectacle),
 - . déménagement du spectateur hors du département de Loire-Atlantique (remboursement de 2 billets maximum par spectacle, sauf abonnement Smala).

Dans tous les cas précités, les frais de gestion ne seront pas remboursés au spectateur.

- Les billets en cas d'annulation ou report en lien avec une pandémie :
 - . de certaines places ou spectacles en fonction de l'évolution des règles sanitaires et d'éventuelles mesures de distanciations définies administrativement par arrêté gouvernemental ou préfectoral.
 - . pour les personnes atteintes de la maladie et pour les cas contacts placés à l'isolement provisoire les jours de représentation ou pour les publics fragiles présentant un risque médical grave, sur présentation de justificatif médical.

OFFRE dans le cadre du chéquier services/loisirs distribué aux nouveaux Carquefoliens :

- 1 abonnement adulte et 1 abonnement enfant à la Médiathèque-ludothèque pour une période d'1 an.
- 2 invitations valables pour un spectacle (à choisir dans une liste prédéfinie et dans la limite des places disponibles) à l'Espace Culturel et de Congrès de la Fleuriaye.
- 1 carte de 10 entrées à la piscine municipale.

AUTORISE les exonérations et gratuités suivantes :

Pour l'Ecole Municipale de Musique :

- L'exonération des droits d'inscription jusqu'à la fin de l'année scolaire, en cas d'abandon pour raison médicale ou déménagement sur justificatif, à compter du second trimestre. La gratuité du tarif le moins élevé à partir de l'inscription du 4ème enfant.
- la gratuité de la location de l'auditorium de l'Ecole Municipale de Musique et des salles attenantes pour les associations culturelles de Carquefou à vocation musicale et organismes partenaires.

Pour la Médiathèque-ludothèque Hélène Carrère d'Encausse :

- Un abonnement pour une période d'1 an pour les bénéficiaires des minimas sociaux sur proposition du CCAS.

Pour la Piscine Municipale Daniel Gilard :

- La gratuité pour les enfants de moins de 6 ans, les établissements scolaires primaires de Carquefou (suivant planification) et les usagers concernés par un test de natation (distance et anti-panique).

Pour les terrains de grands et petits jeux et salles de sports :

- La gratuité de la mise à disposition selon planning pour les associations, entreprises, établissements scolaires primaires de Carquefou

Pour les salles municipales :

- La gratuité pour les associations carquefoliennes des salles suivantes (pour des réunions ou manifestations ponctuelles) :

- Salles de réunion du château de la Fleuriaye (uniquement réunions)
- Salle de la Désirade
- Salle de la Picaudière
- Foyer Eersel
- Salle du Vallon et espace Jules Verne (grande et petite salle) en semaine

Pour les salles de l'Espace Culturel et de Congrès la Fleuriaye :

- La gratuité de la salle Nicole Etienne pour le candidat ou la liste soutenant celui-ci, dans le cadre d'une élection locale, nationale ou européenne, et ce à raison d'une gratuité par période électorale et par candidat.

- La gratuité des salles Nicole Etienne ou Jean du Réau dans la limite d'une gratuité par année civile (hors les frais techniques et de personnel qui restent à la charge de l'association utilisatrice) pour les associations ou structures à but humanitaire ou caritatif dont le siège social est à Carquefou et organisant une manifestation dans un but humanitaire ou caritatif.

Pour les spectacles de l'Espace Culturel et de Congrès :

Partenariat CCAS

- L'exonération de 6 places par spectacle pour les « familles fragilisées » de Carquefou désignées par le CCAS.

Partenariat média

- Un maximum de 10 places à faire gagner par représentation, afin de valoriser la programmation auprès de différents publics et de dynamiser les ventes sur la saison culturelle, des partenariats sont mis en place avec différents médias locaux (radios, télévisions, presse, etc.) sur des spectacles ciblés.

Représentants Ville

- Un quota de 8 invitations par représentation pour les représentants élus de la Ville (maire et adjoint à la culture) ainsi que pour la direction générale et la direction culturelle.

En parallèle de ce quota, chaque élu de la ville bénéficie d'une invitation personnelle, et une invitation accompagnateur, pour assister à la représentation de son choix pour chaque saison culturelle (sur une liste de spectacles définie chaque année et dans la limite des places disponibles).

Partenariat médecin

- La mise à disposition de 2 invitations pour les médecins sur l'ensemble des séances tout public de la saison culturelle, afin de bénéficier d'une réponse médicale professionnelle, rapide et adaptée en cas de problème lors d'une représentation tout public (malaise, problème cardiaque...).

Accompagnateurs de sorties scolaires ou de groupes d'établissements et services médico-sociaux

- La gratuité dans la limite des règles d'encadrement définis par les textes législatifs et/ou circulaires, pour les accompagnateurs des sorties scolaires et pour les accompagnateurs de groupes de publics adaptés (maisons de retraites, Esat...).

Relations publiques

- Un quota de 6 invitations par représentation, dans le cadre de l'activité commerciale de l'ECC et d'une nécessaire démarche de relations publiques de la collectivité.

Professionnels du milieu culturel et du spectacle et journalistes

- Un quota de 6 invitations par représentation pour les professionnels du milieu culturel et du spectacle, ainsi que pour les journalistes.

Présentation saison

- La gratuité de la billetterie lors de la soirée de présentation de la saison culturelle, afin de suivre le niveau d'inscriptions, de s'assurer de ne pas dépasser la capacité d'accueil et d'être en mesure, si les conditions sanitaires l'imposent, de réaliser une distanciation entre les spectateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 15 : CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID 19 : EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROITS DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,

VALIDE l'exonération des occupations du domaine public faisant l'objet d'un tarif annuel pour une période s'étalant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021, soit les occupations suivantes :

- o Etalage (au sol ou en surplomb – commerces sédentaires)
- o Glacière, rôtissoire, distributeur automatique, vitrine mobile
- o Chevalet, porte-menus
- o Pots, jardinières, bacs à fleurs, paravents, drapeaux, etc. (hors terrasses)
- o Terrasse
- o Présentoirs

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à ces mesures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 16 : RELAIS PETITE ENFANCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE 2021-2024

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe du renouvellement d'une convention pour son Relais Petite Enfance, entre la Ville de Carquefou et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes et à solliciter les aides financières dans le cadre de cette convention, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 17 : PARTICIPATION 2021 DE LA VILLE À L'OGEC RESTAURANT DE L'ÉCOLE PRIVÉE MIXTE SAINT JOSEPH

Le Conseil Municipal,
FIXE la participation de la Ville à l'OGEC restaurant de l'école privée Saint-Joseph à 2,26 € par repas,

VERSE cette participation pour les élèves résidant sur la Commune, au vu des états de fréquentation fournis par l'OGEC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget sur la ligne 657482-213.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 18 : INDEMNISATION DES CANDIDATS À L'APPEL D'OFFRE : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE

Le Conseil Municipal,
FIXE l'indemnité forfaitaire de chaque candidat à 12 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2021 de la Ville (2313).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 19 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Le Conseil Municipal,
ATTRIBUE pour l'année 2021 pour soutien au haut niveau : une subvention exceptionnelle de 1 000 € à Monsieur Damien LETULLE, membre des Archers de l'Erdre, pour l'aider à préparer les qualifications aux Jeux Paralympiques de Tokyo et de Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 20 : FRAIS DE MISSIONS LIÉES AUX FONCTIONS ÉLECTIVES

Le Conseil Municipal,
DECIDE que l'ensemble des dépenses de transports et d'hébergement et celles liées à l'exercice d'un mandat spécial par les membres du conseil municipal soient remboursées par la ville « aux frais réels » engagés sur présentation de justificatifs de dépenses et d'un ordre de mission signé du Maire,

AUTORISE Madame le Maire à se rendre chaque année au Congrès annuel des Maires, et AUTORISE la prise en charge des frais engagés, pour la durée du mandat,

AUTORISE Madame le Maire, dans le cadre des échanges internationaux à se rendre dans les pays avec lesquels la ville de Carquefou entretient des relations privilégiées, pour la durée du mandat,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 21 : TARIFICATION SOLIDAIRE DES TRANSPORTS

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le renouvellement de la convention de gestion et les modalités d'organisation de la tarification solidaire du réseau de transports publics urbains pour une application au 1^{er} novembre 2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette nouvelle convention entre Nantes Métropole, la commune et le CCAS de Carquefou et la SEMITAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 22 : CONVENTION VILLE/NANTES MÉTROPOLE/SEMITAN CONCERNANT L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,
ADOpte la convention d'autorité organisatrice de second rang qui sera établie entre la Ville de Carquefou, Nantes Métropole et la SEMITAN, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 6 ans,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'autorité organisatrice de second rang, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 23 : FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Le Conseil Municipal,
INSTAURE à compter du 1^{er} juillet 2021, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la ville de Carquefou.

Les crédits seront prévus chaque année au budget (chapitre 12)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 24 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante afin de prendre en compte les
avancements de grades :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs	Date d'effet
Administrative	Adjoint administratif	24h30	-1	01/07/2021
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	24h30	+1	01/07/2021
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-6 (dont 2 ECC)	01/07/2021
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+6 (dont 2 ECC)	01/07/2021
	Attaché principal	35h00	-1	01/07/2021
	Attaché hors classe	35h00	+1	01/07/2021
Animation	Adjoint d'animation	17h30	-1	01/07/2021
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	17h30	+1	01/07/2021
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1	01/07/2021
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+1	01/07/2021
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	16h15	-1	01/07/2021
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	16h15	+1	01/07/2021
Médico-sociale	Agent social	35h00	-2	01/07/2021
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+2	01/07/2021
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1	01/07/2021
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+1	01/07/2021
	Educateur de jeunes enfants	35h00	-1	01/07/2021
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35h00	+1	01/07/2021
	Puéricultrice de classe supérieure	35h00	-1	01/07/2021
	Puéricultrice hors classe	35h00	+1	01/07/2021
Sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1	01/07/2021
	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+1	01/07/2021
Technique	Adjoint technique	27h59	-1	01/07/2021
	Adjoint technique	35h00	-3	01/07/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27h59	+1	01/07/2021

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs	Date d'effet
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+3	01/07/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-3	01/07/2021
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+3	01/07/2021
Technique	Adjoint technique	28h00	-1	01/09/2021
	Adjoint technique	35h00	-2	01/09/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h00	+1	01/09/2021
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+2	01/09/2021
Animation	Adjoint d'animation	18h12	-1	01/10/2021
	Adjoint d'animation	35h00	-1	01/10/2021
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	18h12	+1	01/10/2021
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+1	01/10/2021

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} juillet 2021 afin de prévoir la rentrée scolaire du service Enfance Propreté :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/07/2021
Animation	Adjoint d'animation	15h00	+1
	Adjoint d'animation	15h55	+1
	Adjoint d'animation	17h30	+3
	Adjoint d'animation	18h14	+1
	Adjoint d'animation	18h45	+1
	Adjoint d'animation	19h45	+1
	Adjoint d'animation	20h30	+1
	Adjoint d'animation	23h35	+1
	Adjoint d'animation	24h30	+1
	Adjoint d'animation	26h15	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	6h49	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	13h18	+1

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/07/2021
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	15h40	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	16h00	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	18h12	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	19h15	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	20h18	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21h00	+1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	22h34	+2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	24h30	+2
Technique	Adjoint technique	26h36	+1
	Adjoint technique	27h59	+2
	Adjoint technique	33h15	+1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24h51	+1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25h25	+1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	25h33	+1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27h59	+1

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2021 afin d'augmenter le temps de travail des ATSEM :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/09/2021
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	27h00	-1
Médico-sociale	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+4
	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	28h30	-2
	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	35h00	+1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28h30	-1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	-1

MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante afin de prendre en compte les modifications de situation individuelles et les recrutements à venir :

Filière	Grade	Temps	Modification du tableau des effectifs au 01/07/2021
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	25h15	-1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+1
	Rédacteur	35h00	+3
	Rédacteur	17h30	-1 (dont 1 ECC)
	Attaché	35h00	+1 (dont 1 ECC)
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20h00	+1
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	20h00	-1
Médico-Sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	24h30	+1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	28h00	+1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h00	-1
	Infirmier en soins généraux de classe normale	20h00	-1
	Infirmier en soins généraux de classe normale	35h00	+1
Technique	Adjoint technique	35h00	+1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	24h51	-1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h00	-1
	Technicien	35h00	+2
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h00	-2
Technique	Adjoint technique	35h00	-1
	Adjoint technique	21h00	-2
	Adjoint technique	27h18	+2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h00	+2

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvu par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	27	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	6	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Karine BONFILS, Jérôme DA PRAT
NE VOTE PAS :	0	

N° 25 : RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE (CUI - CAE - PEC)

Le Conseil Municipal,
DECIDE de recourir aux Contrats Aidés (CUI -CAE - PEC),

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à engager les démarches en vue de conclure ces contrats et à signer toutes pièces afférentes à ces recrutements,

AUTORISE la prise en charge des avantages spécifiques à la collectivité (ex : tickets restaurants),

AUTORISE la conclusion, à compter du 1er juillet 2021 de contrats aidés (CUI - CAE - PEC) dans différents domaines, tels que les services techniques, la logistique etc.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (chapitre 012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 26 : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR DÉLIVRER UNE FORMATION À L'EMM

Le Conseil Municipal,
AUTORISE le recrutement de M. Antoine THARREAU pour une durée de 9h (soit 3 demi-journées) les 1^{er} et 2 juillet 2021, pour assurer la formation Claviers et Synthétiseurs,
FIXE la rémunération à un taux horaire brut de 62,22 € soit un taux horaire net de 50 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget (chapitre 12)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 27 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FORMATION

Le Conseil Municipal,
ADOpte le règlement de formation à compter du 1^{er} septembre 2021,

AUTORISE la prise en charge des frais liés au compte personnel d'activité dans les conditions fixées dans ledit règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 28 : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT RÉSILIATION DU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ EDELIS ET LA SNC CARQUEFOU ILOT CENTRE-VILLE

Le Conseil Municipal,
APPROUVE dans toutes ses dispositions le protocole d'accord tripartite portant résiliation du traité de concession d'aménagement signé le 14 août 2018,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit protocole, et à prendre toute mesure propre à assurer l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	25	
CONTRE :	5	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Jérôme DA PRAT
ABSTENTION :	3	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 29 : ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AB N°771 SISE 12 RUE DU 9 AOUT 1944 APPARTENANT À M. ET MME CLEROUX

Le Conseil Municipal,
DECIDE l'acquisition d'une portion de la parcelle bâtie cadastrée section AB n°771 d'une contenance totale de 133 m² sise 12 rue du 9 août 1944 appartenant à M. et Mme CLEROUX moyennant le prix de 50 000 €,

DESIGNE Me Antoine TEITGEN, notaire en charge de rédiger l'acte, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	1	Jérôme DA PRAT
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 30 : AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE : ACQUISITION DE LA CELLULE COMMERCIALE SISE 5 RUE DES HALLES APPARTENANT À LA SCI TRG

Le Conseil Municipal,
DECIDE de l'acquisition de la cellule n°203 propriété de la SCI TRI IMMO au prix de 200 000 €,

DESIGNE Me Romain DROSNET, notaire en charge de rédiger l'acte, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	1	Jéromine DA PRAT
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 31 : ACQUISITION DE LA CELLULE COMMERCIALE SISE 3 RUE DES HALLES APPARTENANT À CHRISTOPHE RADIGOIS

Le Conseil Municipal,
DECIDE l'acquisition de la cellule n°204 propriété de M. Christophe RADIGOIS au prix de 89 166 euros,

DESIGNE Me AUDOIRE, notaire en charge de rédiger l'acte, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	1	Jéromine DA PRAT
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

N° 32 : CRÉATION ET NOMINATION D'UN SYNDIC BÉNÉVOLE POUR L'IMMEUBLE SIS 7 RUE FRANÇOIS-RENÉ DE CHATEAUBRIAND

Le Conseil Municipal,
DECIDE la création d'un syndic bénévole pour gérer les parties communes de l'immeuble sis 7 rue François-René de Chateaubriand,

DESIGNE la commune de Carquefou en tant que syndic bénévole.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités de création de ce syndic bénévole pour gérer toutes les opérations courantes de l'immeuble sis 7 rue François-René de Chateaubriand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	28	
CONTRE :	1	Jéromine DA PRAT
ABSTENTION :	4	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC
NE VOTE PAS :	0	

N° 33 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DÉPARTEMENTAL ET MODIFICATION DE LA VOIRIE, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES VERTS DU SITE DE PORT JEAN

Le Conseil Municipal,
VALIDE les termes de la convention avec le Département.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 34 : SUIVI SANITAIRE DE L'ERDRE - CONVENTION AVEC L'EDENN

Le Conseil Municipal,
VALIDE les termes de la convention avec l'EDENN.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que les avenants éventuels.

VERSE chaque année la participation financière calculée en fonction du linéaire de rive et de la population de la commune.

Les crédits sont inscrits au budget sur la ligne 6281-823.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 35 : CONVENTION AVEC FODE OUEST

Le Conseil Municipal,
VALIDE les termes de la convention avec FoDé Ouest.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 36 : CONVENTION AVEC LE SYDELA POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Conseil Municipal,
VALIDE les termes de la convention avec le SYDELA,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération, ainsi que les avenants éventuels,

VERSE chaque année la participation financière.

Les crédits sont inscrits au budget sur la ligne 6281-823.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 37 : ZAC DU CLOUET OUEST : CONSTITUTION DE SERVITUDES

Le Conseil Municipal,

DECIDE la constitution d'une servitude de passage sur la parcelles ZL n°147 et ZL n°244 au profit de la parcelle communale ZL n°151, ainsi que la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle communale ZL n°151 au profit de la parcelle ZL n°244,

DESIGNE Me Bertrand MARTIN, notaire en charge de rédiger l'acte notarié, les frais d'acte étant à la charge de la Loire Atlantique Développement,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 38 : CESSION DES PARCELLES CD N°56 ET 58 SISES PIÈCE DE L'EBAUPIN AU PROFIT DE NANTES MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION D'UN GIRATOIRE

Le Conseil Municipal,

DECIDE la cession des parcelles communales cadastrées section CD n°56 et n°58 d'une contenance totale de 4 105 m² au prix de l'euro symbolique au profit de Nantes Métropole,

DESIGNE Me Bertrand Martin, notaire en charge de rédiger l'acte notarié, les frais d'acte étant à la charge de Nantes Métropole,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 39 : CESSION DE LA PARCELLE AP N°484 SISE RUE DU CHÂTEAU DE BEL AIR AU PROFIT DE M. ET MME TEMPLIER

Le Conseil Municipal,

DECIDE la cession de la parcelle AP n°484 d'une contenance de 133 m² moyennant le prix de 12 €/m² au profit de M. et Mme TEMPLIER, frais de bornage en sus,

DESIGNE Me Romain DROSNET, notaire en charge de rédiger l'acte, les frais d'acte étant à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 40 : DÉNOMINATION DE PARKINGS : YVETTE CAUCHOIS ET MARQUISE DE SÉVIGNÉ

Le Conseil Municipal,
DENOMME :

- Le parking de la Fleuriaye, rue A. Fresnel : parking Yvette Cauchois
- Le parking rue de la Marquise de Sévigné : parking de la Marquise de Sévigné

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 41 : DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE FOURRIÈRE AUTOMOBILE MUNICIPALE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le choix du Garage Louis XVI, 114 rue de l'Étier, 44300 Nantes, comme délégué du service public de la fourrière automobile dès notification, pour une durée de 5 ans

APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec le garage Louis XVI.

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 42 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET DIVERSES OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal,
APPROUVE le recours à une délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire et diverses occupations commerciales du domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

N° 43 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de cette information.

N° 44 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES MÉTROPOLE - RISQUES FINANCIERS EXTERNES ET ENGAGEMENT HORS BILAN, CONCERNANT LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS.

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de Nantes Métropole, portant sur le volet des risques financiers externes et engagements hors bilan, concernant les exercices 2014 et suivants.

PREND ACTE que le rapport a été présenté et qu'il a donné lieu à un débat au cours de la présente séance

N° 45 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DÉLÉGATION - CONTRATS DU 1ER MARS AU 31 MAI 2021

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE Des contrats signés entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2021.

INFORMATIQUE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Elisath	01/04/21	Contrat de maintenance du progiciel Elisath pour service piscine	4 066,13
C3RB	01/04/21	Avenant contrat de maintenance des progiciels Orphée (licence Ludothèque, PNB et automates)	2 597,75
CTV	17/05/21	Contrat de maintenance VPU pour six mois	4 190,40

COMMANDE PUBLIQUE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Imprimerie Planchenault	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 1 : Flyers, affiches, dépliants (Services)	Mini 480,00 Maxi 28 800,00
Imprimerie Planchenault	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 2 : Brochures (Services)	Mini 480,00 Maxi 24 000,00
Sas La Contemporaine Imprimeur	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 3 : Cartons en quadri, plaquettes, chemises (Services)	Mini 480,00 Maxi 19 200,00
Editions Offset 5	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 4 : Papier à en-tête, cartes de visite, cartes courrier, carnets de tickets, blocs (Services)	Mini 480,00 Maxi 14 400,00
Compagnie Européenne de Papeteri	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 5 : Enveloppes imprimées (Services)	Mini 480,00 Maxi 14 400,00
Editions Offset 5	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 6 : Magazines et agendas (Services)	Mini 2 400,00 Maxi 76 800,00
Westgraphy	09/03/21	Impressions offset et autres impressions - Lot 7 : Affiches 120x176 (Services)	Mini 480,00 Maxi 12 000,00
Etape Tournière Esat	10/03/21	Entretien des sentiers pédestres et des abords du terrain de football, du tir aux armes et du tir à l'arc sur le site de Tournière - Marché réservé ESAT (Article R2113-7 du Code de la Commande Publique) - Lot 1 : Entretien des sentiers pédestres (Services)	Mini 36 000,00 Maxi 180 000,00
Etape Tournière Esat	10/03/21	Entretien des sentiers pédestres et des abords du terrain de football, du tir aux armes et du tir à	Mini 10 800,00 Maxi 54 000,00

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
		l'arc sur le site de Tournière - Marché réservé ESAT (Article R2113-7 du Code de la Commande Publique) - Lot 2 : Entretien des abords du terrain de football, du tir aux armes et tir à l'arc (Services)	
Optima & Co	17/03/21	Conception et exécution graphique de supports de communication - Lot 1 : Exécution du magazine municipal (Services)	Mini 1 200,00 Maxi 36 000,00
Optima & Co	17/03/21	Conception et exécution graphique de supports de communication - Lot 2 : Conception de plusieurs supports de communication (Services)	Mini 1 200,00 Maxi 31 200,00

PETITE ENFANCE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Bernadette Darrière	18/03/21	Eveil psychomoteur	153
Amandine Cailleau	25/05/21	Eveil psychomoteur	153

CULTURE

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Sylvain Corentin	10/05/2021	Avenant au contrat du 08/06/2020 - Production d'œuvres dans le cadre du parcours Art & Nature 2021	220,00

SERVICES TECHNIQUES

Prestataire	Date	Objet de la décision	Montant TTC
Wigwam conseil	02/03/21	AMO enveloppe bâtiment pour rédaction programme Médiathèque	7 368,00
Delta Doré EMS	03/03/21	Installation nouvel automate télégestion chauffage GS Pierre Stalder	6 428,17
Divatte Menuiserie	01/04/21	Travaux de bardage hangar maison de Port Breton	14 656,73
EL2D ERECCA	0/04/21	Réfection cloison de la crèche Bout Chous	16 205,41
Alain Macé	20/04/21	Remise en place pierre clochetons et purges maçonnerie église	6 463,20
Nantes Métropole	20/04/21	Participation pour le financement de l'assainissement collectif salle de restauration Jacques Prévert	12 956,76
ATAO	30/04/21	Restauration des marches de l'entrée de l'église	7 760,00
Cybstores	06/05/21	Mise en place BSO sur 6 menuiseries à l'espace des Solidarités et Maison des Séniors	5 112,00
Ceramide	21/05/21	Examen au cas par cas terrain implantation centre aquatique la Fleuriaye	10 404,00
UGAP	21/05/21	Frais d'études pour l'élaboration plan d'actions énergétique	7 567,63
UGAP	09/03/21	Achat chariot télescopique Manitou	82 409,96